

APPEL D'OFFRES POUR L'ANNÉE 2023-2024

Objet : Mission de vérification (audit) de la Fondation Musicaction par un expert-comptable indépendant et élaboration d'un rapport tel que détaillé au cahier des charges.

Durée du mandat : L'expert-comptable est nommé à chaque assemblée annuelle des Membres à la suite d'une recommandation faite par le comité Audit et Finances et son mandat se termine à l'assemblée annuelle suivante. Son mandat doit donc être renouvelé annuellement.

1. Exigences pour soumissionner

Admissibilité à soumissionner : Être un cabinet comptable canadien dont les membres comptables ont les qualités requises par l'article 180 de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* pour être un ou une expert.e comptable pouvant procéder à une mission de vérification des états financiers d'une organisation. Ses membres doivent être membres actifs et en règle de CPA Québec et détenir un permis de comptabilité publique. Ils doivent être en mesure d'effectuer la mission en français.

Assurances responsabilité : Le cabinet soumissionnaire et ses expert.e.s comptables doivent détenir les couvertures d'assurance responsabilité requises et être en mesure d'en présenter la preuve si demandée.

Indépendance : Les membres de l'équipe du cabinet assignée à la mission de vérification de la Fondation Musicaction devront être indépendants de celle-ci, des personnes morales en lien avec elle ou de leurs administrateurs ou dirigeants et pouvoir en attester par écrit.

Sous-traitance : Aucune sous-traitance n'est envisageable.

2. Instructions aux soumissionnaires concernant les éléments constituant les critères d'évaluation

1. Expérience du cabinet comptable
 - Le cabinet doit détailler son expérience de vérification (audit) d'organisations à but non lucratif et d'entreprises ou d'organisations œuvrant dans le secteur culturel durant les 5 dernières années.

2. Approche de la mission
 - La composition de l'équipe du cabinet qui sera assignée à la mission détaillée au cahier des charges doit être présentée. Elle doit contenir des experts-comptables en règle auprès de l'ordre professionnel tel qu'exigé au point 1.
 - Le cabinet doit démontrer qu'il a les capacités en ressources humaines et les outils technologiques nécessaires à la réalisation de la mission de vérification et qu'il sera en mesure de maintenir la confidentialité et l'intégrité des données qui lui seront partagées dans le cadre de la vérification.
 - L'approche méthodologique et le type d'accompagnement doivent être exposés.
3. Respect des échéances
 - La soumission doit démontrer que le cabinet soumissionnaire sera en mesure de respecter les échéances de la vérification.
4. Honoraires
 - Le cabinet doit soumettre son prix annuel forfaitaire et démontrer l'adéquation du volume horaire annuel par rapport à l'ampleur de la mission principale.
 - Le cabinet doit fournir l'échelle des taux horaire pratiqués par le cabinet.

3. Échéancier de l'appel d'offre

1. Date limite pour acheminer des demandes de renseignements à propos de l'appel d'offres à la personne à contacter : avant 17h (HAE) le 21 octobre 2022.
2. Réception des offres : avant 17h (HNE) le 30 novembre 2022, par courriel à l'adresse suivante : enesseler@musicaction.ca

La Fondation Musicaction se réserve le droit de poser des questions et rencontrer un ou plusieurs soumissionnaires dans le cadre de son évaluation des offres reçues.

3. À la suite de l'analyse des offres, le comité Audit et finances fera une recommandation au conseil d'administration. La nomination du cabinet comme expert-comptable pour l'exercice financier 2023-2024 sera entérinée à l'assemblée générale annuelle prévue le 15 juin 2023.

CAHIER DES CHARGES

1) Préambule

1.1) Présentation de la Fondation Musicaction

La [Fondation Musicaction](#) est une organisation à but non lucratif qui a pour mission d'encourager le développement de la musique grâce à ses programmes d'aide financière qui soutiennent la production et la commercialisation d'enregistrements sonores ainsi que des activités de promotion collective. Son mandat vise principalement la musique vocale francophone et est pancanadien.

Elle a trois membres : l'Association des radiodiffuseurs canadiens (l'ACR), l'Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo (l'ADISQ) et la Société professionnelle des auteurs et des compositeurs du Québec (la SPACQ). Son conseil d'administration compte 15 administrateur.trice.s et son équipe, 23 personnes.

Pour répondre à sa mission, la Fondation Musicaction bénéficie de financements provenant :

- du *Fonds de la musique du Canada* en vertu d'un accord de contribution conclu avec le Ministère du patrimoine canadien,
- de radiodiffuseurs et de grands groupes de télévision privés conformément aux politiques et décisions du Conseil de la Radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC).

Pour l'année financière 2022-2023, ses revenus sont actuellement estimés à environ 26 M\$.

Elle agit aussi comme gestionnaire du Fonds RadioStar, une entité indépendante qui a son propre conseil d'administration et ses propres avoirs et états financiers.

1.2) Spécificités comptables

L'exercice comptable de la Fondation Musicaction s'étend du 1^{er} avril au 31 mars de chaque année.

Les états financiers comparatifs de la Fondation Musicaction sont établis selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) et les normes de sa loi constitutive.

Les états financiers de la Fondation Musicaction sont publiés dans son rapport annuel disponible sur son site web : <https://musicaction.ca/musicaction/rapports-annuels>.

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada et de la *Loi sur les impôts* du Québec, la Fondation Musicaction étant un organisme sans but lucratif, elle n'est pas soumise à l'impôt sur le revenu.

La Fondation Musicaction travaille sur le logiciel comptable Sage 50.

L'expert-comptable chargé de la vérification de l'organisation relève du comité Audit et finances du conseil d'administration.

2) Objet de la mission

2.1) Détails de la mission principale

- Réaliser l'audit de fin d'exercice;
- Émettre les états financiers en français et en anglais;
- Produire les déclarations d'impôts (T2 et CO-17);
- Produire les formulaires de déclaration de renseignements des OBNL (T1044) fédéral et CO-17.sp provincial;
- Présenter les états financiers projet au *comité Audit et finances* et à la direction;
- Rencontrer la direction et le conseil d'administration pour la présentation des résultats financiers.
- Toutes questions et assistance comptable au cours de l'exercice.

2.2) Mission connexe

- Préparation des Relevés 1 « Revenus d'emploi et revenus divers » au provincial et préparation des feuillets T4A « État du revenu de pension, de retraite, de rente ou d'autres sources » au fédéral ainsi que le sommaire correspondant.

2.3) Autres missions potentielles

Les missions ci-dessous pourraient s'ajouter pendant le mandat annuel de l'expert-comptable :

- Vérification des rapports de parachèvement d'entreprises bénéficiant du programme d'aide financière « Enveloppe de Financement global »;
- Mandats ponctuels de conseil de la Fondation Musicaction pour des dossiers reliés à ses activités.

Une offre de service précisant l'étendue, l'échéancier et les honoraires devra être proposée par l'expert-comptable à la suite de la présentation d'une mission potentielle par la Fondation Musicaction. La Fondation Musicaction se réserve le droit à son entière discrétion d'accepter ou de refuser cette offre.

3) Honoraires

La Fondation Musicaction souhaite recevoir le montant des honoraires pour la mission principale et la mission connexe. Les honoraires de la mission principale doivent être établis de façon forfaitaire. Aucun frais additionnel ne pourra être ajouté par la suite.

4) Exigences concernant les délais d'exécution de la mission

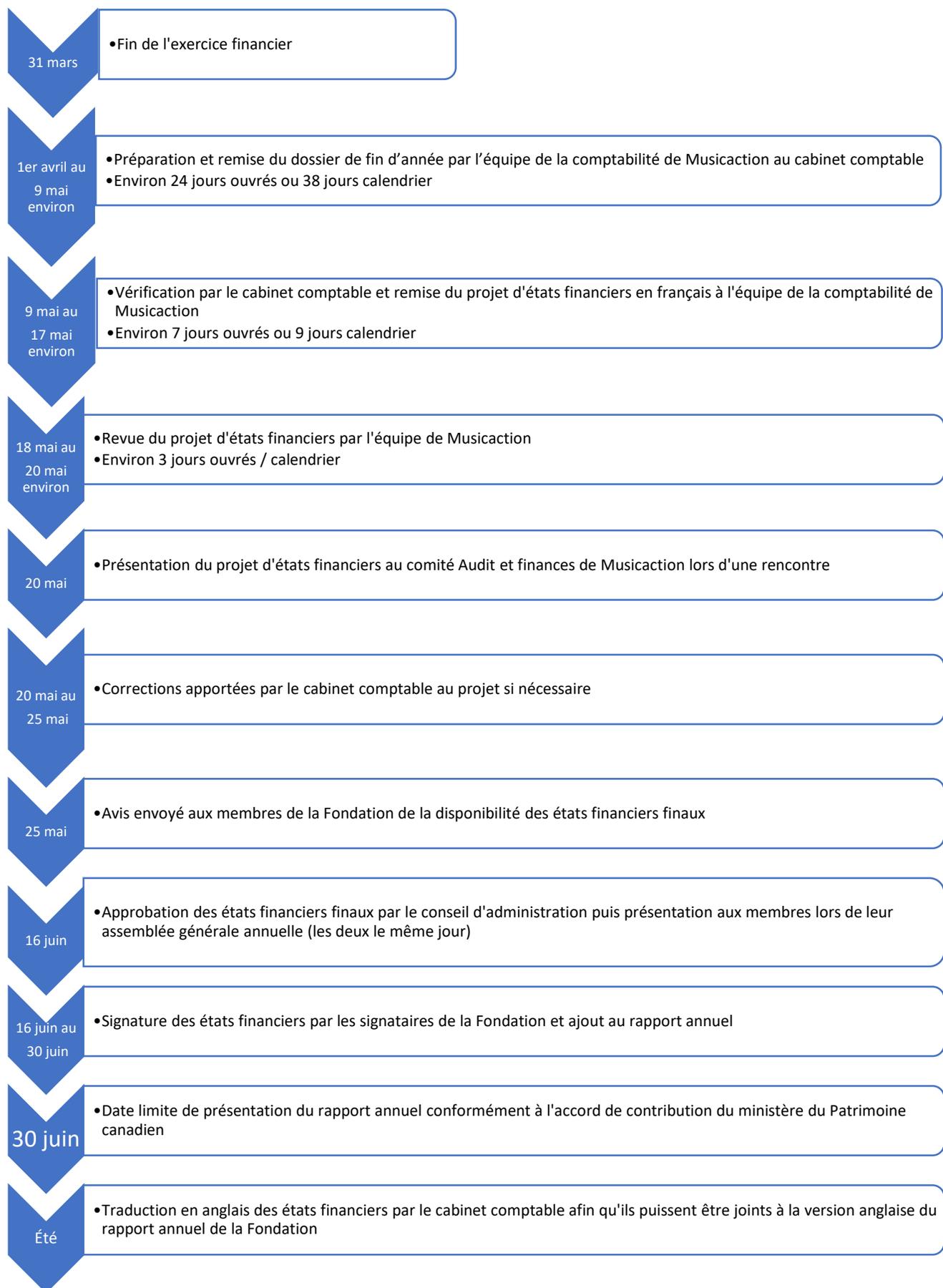
L'échéancier des travaux entourant la vérification et la production des états financiers doit répondre à des exigences contractuelles et de gouvernance.

Ainsi, notre accord de contribution avec le ministère du Patrimoine canadien requiert la présentation du rapport annuel, incluant les états financiers vérifiés, dans les 90 jours suivant la fin de chaque exercice.

Pour atteindre cet objectif de 90 jours, tout en respectant les règlements administratifs de la Fondation qui requiert l'envoi d'un avis aux membres de la disponibilité des états financiers 21 jours avant leur assemblée générale annuelle, un échéancier particulier doit être respecté.

Voici à titre **d'exemple l'échéancier de l'année 2021-2022** :

.... Voir l'exemple à la page suivante



5) Autres modalités et informations

La personne à contacter pour toutes questions à propos de cet appel d'offres est :

Emily Nesseler, Gestionnaire, Finances et opérations

enesseler@musicaction.ca

Par ce processus concurrentiel, la Fondation Musicaction cherche à accroître l'accès, la transparence, la compétitivité, l'impartialité, et ce, en vue d'obtenir un meilleur rapport qualité-prix.

Par ailleurs, la Fondation Musicaction se réserve le droit de retenir, à son entière discrétion, une soumission autre que celle ayant le prix le plus bas ou de ne retenir aucune soumission sans devoir fournir quelque motif de refus ou d'acceptation.

L'ensemble des coûts de préparation et du dépôt des soumissions sont à la charge exclusive des soumissionnaires et ne doivent pas faire partie de la soumission.

La soumission doit démontrer de façon détaillée et par écrit comment le cabinet soumissionnaire est et sera en mesure de satisfaire l'ensemble des critères d'évaluation et de répondre à la mission principale et aux autres missions exposées. Elle doit aussi fournir les coordonnées de la personne qui serait chargée de la mission de vérification et son numéro de permis d'exercice.

La soumission doit répondre à l'ensemble des exigences de l'appel d'offre (incluant le cahier des charges) et être déposée avant la date et heure limite indiquée.

La soumission déposée devra être valide pour une période minimale de 90 jours suivant la date limite de dépôt.

FONDATION MUSICACTION

4385, rue Saint-Hubert, bureau 2
Montréal (Québec) H2J 2X1

www.musicaction.ca

Veillez noter que nous sommes partiellement en télétravail. Il est donc préférable de nous contacter par courriel.